

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU الأمة
DISPARUES المفقودون
المفقودون DISPARUS
ون DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS

COMMUNIQUÉ

LE COLLECTIF DES FAMILLES DE DISPARUS EN ALGÉRIE DÉPOSE DEUX NOUVELLES PLAINTES AU COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES A GENÈVE

Du 4 au 8 octobre 2004, le Collectif des familles de disparu(e)s (CFDA) a poursuivi à Genève sa participation aux travaux du Groupe de travail intersessions chargée d'élaborer sous l'égide de la Commission des droits de l'Homme des Nations Unies un projet d'instrument normatif juridiquement contraignant pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Cette nouvelle session informelle a été close par le Président, M. l'ambassadeur Kessedjian, qui a renvoyé les débats au mois de janvier prochain avec l'espoir formulé d'achever les travaux sur l'adoption d'un projet de convention définitif. Le Collectif reste cependant réservé sur le réalisme de cet objectif en l'état des travaux.

A l'occasion de ce séjour à Genève, le CFDA a fait la connaissance des nouveaux membres du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires des Nations Unies et a pu s'entretenir avec la nouvelle Secrétaire du Groupe de travail, mais aussi avec la personne chargée au sein du Groupe de travail de traiter des cas de disparitions en Algérie. Le CFDA a ainsi pu lui remettre 100 nouveaux dossiers de disparitions qui s'ajoutent ainsi aux 4000 dossiers déjà déposés par le Collectif depuis 1998. Le CFDA a également pu constater avec enthousiasme qu'une nouvelle dynamique s'instaurait au sein du Groupe de travail et qu'une volonté réelle existait pour optimiser les moyens et accélérer le traitement des nombreux dossiers toujours en instance. Afin de participer à ce nouvel élan, le CFDA envisage d'intervenir devant les experts à la prochaine session du Groupe de travail qui se tiendra à Genève du 8 au 15 novembre 2004.

Enfin, le Collectif des familles de disparu(e)s a engagé une nouvelle procédure à l'encontre de l'Etat algérien en déposant au Comité des droits de l'Homme des Nations Unies 2 nouvelles communications individuelles concernant des cas de disparitions forcées survenus à Alger. Ce travail de réalisation de communications a été engagé depuis 2002 par le CFDA et s'est concrétisé par le dépôt d'une première plainte en 2003 au Comité des droits de l'Homme ; Une nouvelle plainte relative à un cas de détention arbitraire ajouté à une disparition forcée et à de multiples actes de torture sera prochainement remise. Ces communications aux Nations Unies sont ainsi le reflet de l'impuissance des familles de disparu(e)s à obtenir Justice devant leurs propres autorités et de l'espoir placé dans les instances internationales afin que l'Etat algérien soit mis devant ses réelles responsabilités pour qu'un jour enfin la Vérité soit dite.

Fait à Paris, le 12 octobre 2004

Nassera Dutour, Porte-parole